



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALÈVE

CONSEIL MUNICIPAL

17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 11/09/2026

DELIBERATION N°2026_081

Conseillers élus : 27

Conseillers Présents :

Brigitte GONDOUIN _ Nathalie CORVAÏA _ Christian DUTOIT _ Bénédicte GEORGE _ Frédéric MEGEVAND _ Aurélie PATOUX _ Fabrice GILSON _ Annie HYVERT _ Danielle THÉVENOZ _ Chantal CHAPPUIS _ Philippe CHASSOT _ Marie-Agnès QUINTERO _ Martial LAPLACE _ Frédéric PEREZ _ Monique MÜHLEMANN _ François DRICOURT _ Alexandre DESCOMBES _ François VECKRINGER _ Elena BRAJEUX-GELI _ Christelle MEGEVAND _ Henri DE MONCEAU _ Hugo SERVANT _

Pouvoirs :

Sarah BERNDT donne pouvoir à Aurélie PATOUX
William PICOUX donne pouvoir à Nathalie CORVAÏA
Corinne ANSELMETTI donne pouvoir à Henri DE MONCEAU
Colin DEBARBIEUX donne pouvoir à Hugo SERVANT
Valérie MADALA donne pouvoir à Bénédicte GEORGE

Absents :



17 septembre 2026



1
Collonges
sous-Salève

N°D_2026_081



DELIBERATION N°2026_081 : Désignation d'un nouveau membre de la commission communale ENVIRONNEMENT suite à la démission de Dalilha Rochon

Rapporteur : Madame le Maire, Brigitte GONDOUIN

Pour rappel, en date du 31 mars 2026, par délibération D_2026_026, il a été instauré huit commissions municipales permanentes, composées de 6 membres dont 1 élu représentant la minorité municipale (hormis la Commission Marché hebdomadaire),

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-22 relatif aux commissions municipales ;

Vu la délibération en date du 31 mars 2026 n° D_2026_026 fixant la composition des commissions municipales ;

Vu la démission de ses fonctions de conseillère municipale présentée par Mme Dalilha ROCHON en date du 29 juillet 2026, acte qui met fin de plein droit à ses mandats au sein des commissions ;

Considérant que la composition des commissions doit continuer de respecter le principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances du Conseil municipal ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

- **PREND ACTE** de la vacance du siège de membre titulaire au sein de la commission **Environnement** consécutive à la démission de Mme Rochon ;
- **DÉSIGNE** un nouveau membre en qualité de nouveau membre titulaire de la commission **Environnement** en remplacement de Mme Rochon ;
- **DIT** que la commission se trouve désormais composée de la manière suivante :

Commission Environnement
1- Frédéric MEGEVAND
2- Philippe CHASSOT
3- Martial LAPLACE
4- Aurélie PATOUX
5- Sarah BERNDT
6- Colin DEBARBIEUX

Fait et délibéré
Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,

Danielle THEVENOZ

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :

Le Maire,

Brigitte GONDOUIN



N°D_2026_081

17 septembre 2026

